



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°68**

Date de Publication <b>23 MAI 2022</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité <b>23 MAI 2022</b>
Date de la convocation
<b>10 mai 2022</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT.  
MM. BARRAL, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme HERVE GENOVESI à Lydia SAGAUT  
Mme MATEO à Mme le Maire  
Mme LOVERA à M. DE CANEVA  
Mme VAUTRIN à Mme LAFAYSSE  
Mme VEILEX à M. DENONFOUX  
M BOYER à M. FAVIER  
M. DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame LABI-MALAKIAN a été élue secrétaire

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Pour l'accompagnement des victimes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ».**

Madame le Maire expose à ses collègues que les membres de la Gendarmerie Nationale d'Aubagne ont créé en février dernier une association « Pour l'accompagnement des victimes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ».

Cette association a pour but d'améliorer les conditions d'accueil, d'accompagnement et de recueil de la parole des victimes majeures et mineures d'actes délinquants.

La Commune de Cassis souhaite soutenir cette association en lui attribuant une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « Pour l'accompagnement des victimes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile »,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de prélever la dépense en résultant sur les crédits prévus à l'article 65748 du budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 17 mai 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CASSIS' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'DM'.